



RéCAPituLons

Commissions Administratives Paritaires Locales
25, 28 et 29 juin

AFFECTATIONS MUTATIONS
Catégories A – B – C

Les CAPL d'affectations mutations se sont toutes déroulées avant le 1^{er} juillet. Pour une fois, les délais pour les projets nationaux ont été globalement tenus ce qui a permis la tenue des 3 CAPL.

Les CAPL d'affectations sont des commissions paritaires qui étudient les projets d'affectations sur les emplois vacants et sont informées des autres affectations (emplois Direction, ALD, détachements). La CGT finances Publiques 44 est présente dans les 3 commissions et veille à ce que les règles collectives soient respectées. Pour cela

tous les documents fournis par l'administration et les agents sont étudiés de manière exhaustive.

Les agents titulaires affectés à partir du 1^{er} septembre seront bloqués deux ans sur leur poste.

Les élu.es ont lu une déclaration liminaire propre à chaque CAPL (consultable sur notre site).

Agentes & Agents : Les ALD plus nombreux que les titulaires

Pour les agent-es, ce mouvement au 1^{er} septembre sera le seul, fini le mouvement complémentaire au 01/03/ N+1. Par contre, si la DG a aligné par le bas le mouvement des C sur celui des B et des A, elle a oublié de modifier les dates d'appréciation des effectifs. Pour les C la situation retenue est celle du 31/12/2018. Le poste d'un agent dont la date de départ en retraite est postérieure à celle-ci, ne sera donc pas considéré comme vacant.

Le mouvement concernait 42 agents titulaires. Vu le nombre de vacances, 33 ont eu leur 1^{er} vœu et 8 leur 2^{ème}. A l'issue de celui-ci, il restait 77 emplois ETP (équivalent temps plein). Mais, grande première en Loire Atlantique, nous n'avons jamais eu autant d'agents ALD (à la disposition du directeur). Et en séance, nous ont été communiquées leur affectation. Le grand souci avec les agents ALD, c'est qu'il n'y a pas vraiment de règle. Pour ceux qui ont une RAN et/ou une filière professionnelle, c'est évidemment considéré, mais c'est tout.

Ce grand nombre d'ALD s'explique par les affectations des sorties de concours (environ 64) en juin 2017, octobre 2017 et juin 2018. Nos nouv-eaux-elles collègues sont d'un côté

bloqué.es 3 ans sur leur première affectation, mais d'un autre côté on ne le leur permet pas de postuler sur un emploi de titulaire.

En janvier 2019 (pour celles et ceux qui le veulent), remplissez des demandes de mutation pour perdre cette qualité d'ALD. Les élu.es CGT vous épauleront.

- Quelques chiffres
- 17 départs et 20 arrivées dans le 44
- 16 départs en retraite (d'ici le 31/12/2018)
- 73 ALD, 4 renforts et 1 détachement.

A l'issue des travaux, même si 95 % des emplois sont couverts, il demeure de fortes disparités entre services, certains souffrant de manière structurelle (sous effectif chronique, charge de travail), d'autres de façon plus conjoncturelle (relationnel compliqué).

La CGT a voté contre ce projet, car le sous-emploi demeure et la précarité (statut ALD, durcissement des règles de mobilité...) s'installe.

Contrôleuses & Contrôleurs : de mal en pis...

Les chiffres-clés du mouvement local du 01/09/2018

- 60 B en départ, dont 23 hors du département
- 94 B en arrivée, dont 50 de l'extérieur
- 35 départs en retraite ont été recensés au 31/12/2018
- 6 promotions (LA et concours)
- 1 congé formation
- 136 fiches de vœux déposées :
- 51 collègues ont obtenu leur vœu n°1
- 12 collègues ont obtenu leur vœu n°2
- 6 collègues ont obtenu leur vœu n°3
- 4 collègues ont obtenu leur vœu n°4
- 1 collègue a obtenu son vœu n°5
- 1 collègue affectée d'office
- 1 demande prioritaire (suite à suppression de poste)
- 8 collègues n'ont rien obtenu
- 34 collègues affectés en direction
- 1 collègue demande le maintien de son détachement
- 11 agent.e sont en position de détachement.

Il convenait ensuite d'examiner la situation des 17 collègues affectés ALD (non soumis au vote). La direction reconnaît que de plus en plus de sites et de services sont en difficulté, d'où un raisonnement pour le taux de couverture comprenant les B et les C. Les élu.es CGT ont insisté plus particulièrement sur les situations de services les plus critiques :

site de **Pornic (SIP-SIE), Guérande, PRS, Saint Herblain, Paierie départementale, SPFE Nantes 2, Loroux- Bottereau, Blain, Nantes amendes, Nantes municipale.**

La Direction a reconnu la moyenne d'âge élevée des agent.es de la DRFiP 44 et les départs en retraite que cela implique : elle s'avoue impuissante à les anticiper.

Il est regrettable que des collègues de la direction n'aient pas obtenu satisfaction, non par absence de poste libre mais par choix délibéré de la direction de maintenir les compétences dans leurs services actuels : de nouvelles victimes collatérales de la politique de suppression de postes.

Au vu des 27 vacances de postes, les élu.es ont voté contre le mouvement des titulaires.

Inspectrices & Inspecteurs : Couverture ou pagne ?

Nous aurions pu aussi titrer : un taux de couverture peut en cacher un autre ! Dans leur déclaration liminaire (Cf. lien sur notre site), les élu-es CGT ont évidemment mis l'accent sur l'emploi et les taux de couverture global et par service (effectifs réels affectés disponibles/effectif théorique résultant du TAGERFIP).

Si le taux global A/B/C de couverture d'un TAGERFIP (insuffisant et réduit chaque année) est de 94,63 % (ce qui peut paraître satisfaisant en lisant vite), la différence avec un taux de 100 % correspond à 75,6 agents manquants (et là on ne sourit plus !).

S'agissant du taux pour la catégorie A, il est de 96,79 % (soit – 8,1 agents) La palme revient au PCRP de Nantes 2 avec un taux de 48,33 %.

À signaler que parmi les 13 services les plus

mal lotis (en A), figurent les services du Cadastre (PTGC et CDIF) de contrôle (2 PCRP, 2 PCE, 3BDV) et 4 trésoreries même s'il y a l'effet STDR !

La CGT a demandé s'il s'agissait de services en voie de disparition et si le contrôle fiscal était une priorité ?

Réponse : il n'y a pas de volonté de déshabiller les services de contrôle (qui reste une priorité bien orientée) mais ce sont des services dans lesquels il est possible d'expliquer en fin d'année pourquoi les objectifs contractualisés n'ont pas été atteints.

Sauf que tous les objectifs sont fixés en début d'année et ont été augmentés en 2018 ...

D'autres services ont fait l'objet d'une évocation, car pour la CGT, le mouvement local ne se résume pas seulement à l'application de règles mais constitue un moment d'échange sur les services en situation d'effectifs contraints avec ce que cela entraîne pour les

personnels...

Les chiffres-clés du mouvement local du 1/9/2018 :

- 25 mouvements sortants (dont 12 hors DRFIP) 21 mouvements entrants (dont 8 hors DRFIP)
- 22 arrivées de l'extérieur et 8 départs hors Direction
- 2 affectations de promu-es (liste d'aptitude ou examen professionnel) déjà en poste à la DRFIP
- 5 départs en retraite, 2 départs suite à promotion.
- 40 fiches déposées (dont 18 par titulaires RAN/Mission-structure et 22 fiches de souhaits par agents Direction ou ALD).
- 24 affectations nouvelles de titulaires dont 6 en Direction (15 ont obtenu leur 1er vœu (V1), 1 son V2, 1 son V8 et 1 son V10, les agents Direction n'émettant que des souhaits ne sont pas comptés à ce stade).
- 5 ALD département (-4 par rapport au 1/9/2017) ;
- 7 ALD Nantes (-3), 1 ALD Pornic (+1), 1 affectation ALD Saint-Nazaire (+1)
- 11 détachements (-3)

- 11 détachements fonctionnels (+2) jusqu'au 31/12/2018 au STDR (Service de Traitement des Déclarations Rectificatives)

Les élus CGT ont examiné de manière exhaustive le mouvement (examen de toutes les fiches déposées afin de s'assurer que les règles ont bien été appliquées par la Direction).

À notre demande, une modification a été apportée au projet (respect de la règle de confection du mouvement).

A l'issue du mouvement, 11 postes restent vacants (au sens de l'absence d'affectation de titulaire sur le poste) :

RAN Nantes 1 Direction, 3 Contrôle (PCE 1) 1 Gestion (SPF-E Nantes 2), 4 GCP (1 Nantes Municipale, 1 Paierie départementale, 2 Trésorerie St Herblain)

RAN Pornic 1 GCP (Trésorerie Pornic)

RAN Saint-Nazaire 1 CDIF

Vote sur le mouvement local :

Pour Parité administrative (4)

Contre CGT (1) SFP (1) CFDT (1) FO (1)

Vos élu.es en CAPL

Catégorie A

Franck MAINGUY (02.51.12.81.87)

François BARILLOT (02.51.12.81.88)

Catégorie B

Cécile HAURAY (02.40.55.67.15)

Marielle ARTEAUD (02.51.12.84.97)

François BAUDOUIN (02.51.12.80.31)

Patrice MARTIN (02.51.12.81.85)

Catégorie C

Patricia MASSON (02.51.12.87.30)

Christophe PAGNIER (02.51.12.86.63)

Matthieu BLIN (02.40.00.28.91)

Christophe LALAITE (02.40. 01.50.45)

Contacter la CGT

- ▶ CGT Finances Publiques, 2 rue du Général Margueritte 44000 Nantes
- ▶ Téléphone : 02.51.12.87.08
- ▶ Courriel : cgt.dr44@dgfp.finances.gouv.fr
- ▶ Internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/44/>

